
COMMUNIQUÉ

L'ensemble des soumissions pour le projet de construction du nouvel aréna sont rejetées

Saint-Césaire, le 12 juin 2024 – Le conseil municipal a dû rejeter l'ensemble des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres public pour le projet de construction de l'aréna en raison des coûts trop élevés du projet par rapport à l'estimation initiale.

Le projet consistait en l'implantation d'un bâtiment d'une superficie de 3400 mètres carrés sur le site de la rue Saint-Michel (où était situé l'ancien aréna) avec une glace aux dimensions normalisées comprenant des gradins pour 220 spectateurs, une salle multifonctionnelle, une surface extérieure pour un dek hockey et l'aménagement d'un stationnement.

Signe de l'intérêt porté au projet, huit (8) entreprises ont déposé des soumissions allant de 13.265M\$ à 15.146 M\$ plus taxes.

Rappelons que la démarche d'appel d'offres avait pour but de prendre la mesure précise des coûts du projet à la suite de quoi le conseil municipal aurait pu adopter un règlement d'emprunt et le soumettre à la population. Considérant le prix du plus bas soumissionnaire, c'est un montant de plus de 6M\$ qui resterait à amasser pour compléter le montage financier incluant la contribution de la municipalité évaluée à 3M\$.

Même si le projet ne fait pas l'unanimité tant au sein du conseil municipal que des citoyens, aucune décision formelle n'a été prise sur l'avenir du projet. Les élus continuent d'évaluer les options qui permettront de réaliser un projet économiquement responsable qui respecte la capacité de payer des citoyens.

« Au-delà des différences d'opinions qu'on peut avoir sur le projet, l'important c'est de rassembler nos intérêts pour le bien commun de la population. Le projet de l'aréna est un beau projet. Il faut cibler nos priorités et prendre les décisions pour offrir un cadre de vie attractif et favorable aux saines habitudes de vie », a déclaré le maire Luc Forand.

Soulignons que le projet bénéficie d'un financement gouvernemental de 6 969 614\$ dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS). Cette aide financière a fait l'objet d'une bonification en juillet dernier. S'ajoute à ce financement, 300 000\$ provenant de la MRC de Rouville via le Fonds Régions et ruralité et 250 000\$ provenant du Fonds Desjardins. Soulignons également que la campagne de mobilisation pilotée par le comité de relance a permis de recueillir jusqu'à présent des engagements financiers de près de 1.5M\$ auprès d'entreprises locales.

-30 -

Source et information : Vicky Desmarais, adjointe aux communications - Ville de Saint-Césaire
T. 450-469-3108 poste 236
C. administration@ville.saint-cesaire.qc.ca